



Elections des conseillers consulaires 2020

Fiche n°6 bis - Consultation commune

Conseiller des Français de l'étranger sera le nouveau nom du conseiller consulaire après l'élection de mai 2020 ([loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019](#)).

Représentation des Français établis hors de France (loi du 22 juillet 2013)

**Si votre liste est déjà constituée,
cette fiche ne vous concerne pas**

Si la concertation avec nos partenaires politiques n'a malheureusement pas permis d'aboutir à une liste d'union, situation qui doit rester exceptionnelle, il convient d'organiser une consultation commune Français du monde-adfe, Parti Socialiste, Europe Ecologie Les Verts, France insoumise et autres partis de gauche qui souhaitent participer à la constitution d'une liste d'union.

Corps électoral de cette consultation :

- Tous les adhérents français et inscrits sur la LEC et à jour de cotisation - au 24 août 2019 - dans leur parti respectif ou à Français du monde-adfe. (Vérification éventuelle sera faite par les sièges nationaux).
- Chaque électeur ne peut voter qu'à un seul titre.
- Chaque électeur ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Modalités de l'assemblée générale commune :

- Une convocation est envoyée quinze jours avant la date de l'assemblée.
- L'AG élit en son sein deux modérateurs responsables du bon déroulement du vote.
- Présentation explicite des candidats ou des listes de candidats dans un esprit de transparence de leurs engagements politiques et associatifs.
- Le vote se déroule à bulletin secret.
- Un premier vote détermine les deux têtes de liste en respectant la parité : le classement est établi en fonction du nombre de voix obtenu.
- Un second vote détermine le classement des suivants de liste selon les mêmes principes